

Service instructeur

N° 4^e/12007

Direction Générale des Services
Service Habitat et Solidarités Territoriales

Service consulté

**AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE
ET AU DEVELOPPEMENT DU PARC LOCATIF PUBLIC**

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat, sont éligibles à une subvention départementale : 14 opérations de logements aidés, pour un montant total de 501 400 €, au titre de l'aide à l'acquisition foncière et au développement du parc locatif public.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Conseil Général intervient en faveur de l'aide à l'acquisition foncière pour la création de logements aidés sur l'ensemble du territoire départemental : 30% de la valeur du terrain ou de l'immeuble acquis dans la limite d'une subvention de 2 300 € par logement et des 16 premiers logements par immeuble.

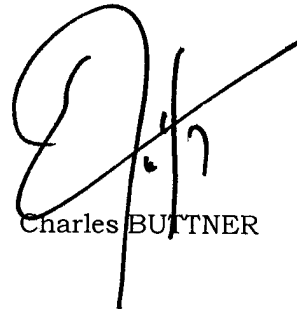
Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Conseil Général dans le cadre de la nouvelle politique départementale de l'habitat a actualisé ses aides pour la réalisation de logements locatifs publics.

Sur le territoire de compétence du Département, l'aide forfaitaire de 2 300 € est complétée par une majoration des subventions en faveur des logements d'intégration (PLAI) et des constructions de logements aidés (PLUS) en milieu rural et dans les endroits où le marché locatif reste tendu.

- Les opérations financées en 2006 : 10 opérations qui ont obtenu la décision de financement en 2006 sont proposées dans le présent rapport (tableau joint). Elles sont éligibles à l'aide à l'acquisition foncière, dans les conditions présentées ci-après, pour un total de 386 400 €.
- Les opérations financées en 2007 : 4 opérations qui ont obtenu la décision de financement en 2007 bénéficient des nouvelles mesures incitatives liées à la nouvelle politique départementale de l'habitat : aide forfaitaire de 2 300 € majorée, dans les conditions présentées ci-après, pour un total de 115 000 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer :

- ✓ sur les subventions d'aides à l'acquisition foncière et au développement du parc locatif public qui sont à prélever sur les chapitres 204, natures 2042 et 20416.



Charles BUTTNER

AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

2006

NATURE 20416

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE	NOMBRE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES	MONTANT DE LA SUBVENTION
HHA	Rixheim	ZAC du Petit Prince	47	108 100 €
HHA	Wittelsheim	54 rue des Champs	7	16 100 €
HHA	Petit Landau	1 place du Général Rapp	5	11 500 €
HHA	Hirsingue	Rue du Maréchal Leclerc	4	9 200 €
HHA	Turckheim	79 rue des Vignerons	7	16 100 €
LA COLMARIENNE	Bischwihr	70 Grand'Rue	8	18 400 €
SAINT-LOUIS HABITATS	Saint-Louis	1 rue du Marché	8	18 400 €
			SOUS-TOTAL	197 800 €

NATURE 2042

NOUVEAU LOGIS DE L'EST	Pfastatt	Lotissement Le Château	19	43 700 €
IMMOBILIERE 3 F	Pfastatt	Rue des Soieries	31	71 300 €
IMMOBILIERE 3 F	Saint-Louis	Domaine de la Closeraie	16	36 800 €
IMMOBILIERE 3 F	Saint-Louis	Rue de Huingue	16	36 800 €
			SOUS-TOTAL	188 600 €

AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS

2007

NATURE 20416

BENEFICIAIRE	COMMUNE	ADRESSE	NOMBRE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES	AIDE A L'ACQUISITION FONCIERE MAJOREE	MONTANT DE LA SUBVENTION
HHA	Kiffis	1 route de Lucelle	6 logements PLUS	(2 x 2 300 €) x 6 logements	27 600 €

NATURE 2042

Colmar Habitat	Colmar	15 rue de la 1 ^{ère} Armée	4 logements PLAI	(2 x 2 300 €) x 4 logements	18 400 €
Colmar Habitat	Eguisheim	4 rue Mg Stumpf	4 logements PLUS	(2 x 2 300 €) x 4 logements	18 400 €
Colmar Habitat	Munster	2 rue Koechlin	11 logements PLUS	(2 x 2 300 €) x 11 logements	50 600 €
			SOUS-TOTAL	SOUS-TOTAL	115 000 €
				TOTAL GENERAL	501 400 €